# Projet de loi immigration 2023 : la carte de séjour pour les praticiens étrangers pointée du doigt par le corps médical qui redoute une médecine « à deux vitesses »

27/12/2022 à 13h03



**Présenté en Conseil des ministres en janvier prochain, le projet de loi sur l'immigration comprendra un volet carte de séjour «talent-professions médicales». Une idée qui laisse les associations de praticiens de santé dubitatives.**

Une proposition de loi qui fait débat. Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin et le ministre du Travail Olivier Dussopt cherchent à donner des garanties aux 5.000 praticiens de santé diplômés hors Union européenne exerçant dans des conditions de travail précaires.

La mise en place d'une carte de séjour «talent-professions médicales et de la pharmacie» est envisagée sous deux formes différentes. La première, d'une durée maximale de quatre ans, attribuée à ceux ayant réussi les épreuves anonymes de vérification des connaissances fondamentales et pratiques, aussi appelé le concours EVC.

La seconde, d’une durée maximale de treize mois, pour les praticiens étrangers employés dans un établissement privé ou public à but non lucratif pendant un an ou plus. Cette dernière option laisse planer le doute sur les praticiens manquant leur examen à plusieurs reprises. ***«On donne une carte de séjour de treize mois et si le candidat ne réussit pas son examen une ou deux fois, après que deviendra-t-il de ces médecins ?*»**, **a alerté Slim Bramli, le président de la fédération des praticiens de santé (FPS) sur CNEWS.**

**L’autre crainte est de créer une médecine à deux vitesses, avec des formations différentes.** «*Nous préférons que les médecins passent par la procédure qui est imposée par la loi, aussi bien en France que dans l’ensemble des pays européens et anglosaxons*», a détaillé Slim Bramli.

cnews

> *Réforme des études de santé : d’excellents étudiants en médecine éliminés par un oral évaluant leur personnalité, “On atteint le summum de l’absurdité” (Màj: l’affaire devant la justice)*